—Mais oui, mon frère....puisque je te le dis!.....

—Bien sûr?....regarde-moi dans les yeux.....

Zézette était obligée de mentir pour regagner à son frère.....Ne sachant si elle mentait....Il n'avait pas l'habitude du mensonge! dégainer sans la vérité pour que Jacques pût tirer sympathiquement, elle détourna la réponse:

—Bien, voilà le meilleur parent.

—Elle ouvrit son petit sac et en tira le papier sur lequel le docteur Molongue avait griffonné quelques lignes.

—C'est la dernière ordonnance, dit-elle.... En rentrant je la ferai préparer chez le pharmacien.... maman la prendra ce soir!.... Tu vois que je ne te trompe pas.... que tu peux être parfaitement tranquille.... Maman ne manque de rien.

—Oui, ma mignonne, lui répondit Jacques Varlay.

Puis, avisant les broderies que Zézette se pressait d'ordonnance avait fait sortir du petit sac:

—Qu'est-ce que c'est que tous ces chiffons? des dentelles?.... ton travail, les petites merveilles de tes doigts de fée.

—Oui, Jacques, répondit Zézette tou toute rougissante, c'est mon ouvrage.

—Pourquoi le promènes tu?.... Que comptes-tu en faire?.....

—Mais rien, du moins, il était dans ce petit sac.... alors je l'ai pris.... à la main pour venir ici.... et je n'ai pas pensé à l'en tirer....

La pauvrette avait grand'peine à cacher son trouble; elle se défendait comme si ce qu'elle allait faire était mal.

Jacques avait pris un morceau de broderie.

—C'est tout bonnement un chef-d'œuvre, cela.... dit-il. Les reines n'ont rien de plus beau.....

—Tu crois, petit frère.... C'est joli, n'est ce pas?

—Tu es une véritable artiste.

—Un travail comme celui-là cotterait cher!.... pensa-tu!.....

—Très cher..... des doigts comme les tiens sont bien rares aujourd'hui.

Pauvre frère, il ne soupçonnait pas la triste vérité!

Il ne croyait que rendre justice au travail de sa sœur, il ne savait pas que ce talent qu'il prenait pour un simple passe-temps de jeune fille, la courageuse enfant allait en faire un métier..... et un gagne-pain.....

Forte de l'opinion de Jacques, Zézette s'en alla avec plus de courage.

Son frère avait trouvé son travail très beau, en lui en demeurait à faire..... tout de suite..... Des doigts comme les siens étaient rares. On le payerait cher, Jacques l'avait dit.....

Elle gagnerait donc de l'argent..... et le jour où ces cassette ne se videraient pas vite.

Pour sa mère qui souffrait, tous les médicaments étaient enfin assurés pour longtemps.

L'ouvrage en effet ne lui manquerait pas.

Son travail était un travail de luxe.... mais à Paris le luxe est ce qui chôme le moins.....

Comme elle certait toute confiante de la prison, elle rencontra André Nangy, le jeune avocat.

Tout en causant comme à leur habitude, elle lui confia ses projets,—comme à un ami,—et lui montra les échantillons qu'elle portait.

—Je vois, lui dit le jeune homme, que c'est un travail d'une finesse inouïe..... ce sont de petites merveilles que vos ouvrages, et sans m'y connaître beaucoup, je puisse trouver admirables.

—Croyez-vous que je trouverai de l'ouvrage?

—C'est bien difficile.

—Je n'en trouverai pas!

—Peut-être; je ne puis vous répondre.....mais j'espère que voyant ce que vous faites, il n'est pas une bonne maison qui ne serait heureuse de vous employer.....Et où allez-vous vous présenter?

—Je ne sais encore.....Je vais voir dans divers magasins, sur les boulevards.

—Voulez vous que je vous donne deux ou trois adresses?

—Vous me rendrez grand service.

—J'ai justement une vieille parente qui est très versée dans les ouvrages de femme; c'est d'elle que je tiens le nom de ces marchands, dont elle est une cliente assidue.....

André Nangy sur une feuille de son carnet écrivit deux ou trois noms.

—Voici, mademoiselle, dit-il en tendant le carré de papier à la jeune fille. Présentez-vous dans ces magasins.....de mon côté, je parlerai à ma vieille parente de votre talent, elle peut vous aider.

—Oh! merci, monsieur, merci.....je vous suis bien reconnaissante.

Bien franchement, elle tendit sa main au jeune avocat!—C'était la première fois qu'elle mettait alors sa petite main dans celle d'un jeune homme.....c'était beaucoup qu'elle venait de faire là.

Mais elle n'avait rien trouvé de mieux pour remercier comme elle le désirait celui qui le secondait si obligeamment.

En lui donnant la main, la douce enfant avait revu comme dans un éclair rapide son frère, sa mère, que cet ami l'aidait à secourir.

Mais en la prenant, André Nangy avait tressailli.

Une subite rougeur avait envahi ses joues.

Et c'est avec un trouble que difficilement il domina qu'il put dire au revoir à la jeune fille.

Zézette était arrivée au boulevard des Italiens.

Elle s'arrêta devant la vitrine d'un des magasins que lui avait indiqué André Nangy. Elle pensa et reposa devant la porte, n'osant appuyer sur le bec-de-canard et....!

Elle avait peur maintenant.... ce que lui avait dit André Nangy lui bourdonnait aux oreilles.

—C'est difficile!

La prendra-t-on?

Cependant les ouvrages qu'elle voyait exposés dans les vitrines ne valaient certes pas ceux qu'elle allait montrer.

Cela lui donna de courage.

Elle ouvrit la porte.

Une jeune fille vint au devant d'elle, souriant de ce sourire qu'ont les marchandes pour quiconque entre dans leur magasin.

—Que désire mademoiselle?

Zézette tremblait en répondant:

—Je voudrais demander de l'ouvrage.

—Ah! c'est pour du travail, dit la jeune fille, en quittant son sourire accentuant pour prendre une moue dédaigneuse.... Je ne crois rien en ce moment.... cependant, si vous voulez voir monsieur?

Qu'est-ce que désire mademoiselle? demanda un monsieur âgé en s'approchant.....

—C'est pour du travail, répondit la demoiselle du magasin.

—De travail?.... dans quel genre?....

—Broderie ou dentelles, monsieur, répondit Zézette.

—Bien! Vous avez déjà travaillé dans quelques maisons?

—Non, pas encore. C'est la première fois que....

—Je regrette alors.... nous ne prenons pas d'apprentie.... Au revoir, mademoiselle.....

Et le marchand quitta Zézette, tout interdite, pour s'occuper d'une cliente qui venait d'entrer.....

Zézette était si troublée par cette brusque façon dont on l'avait reçue, que sur le premier moment elle n'avait pas trouvé un mot à répondre.....

L'idée ne lui était même pas venue de montrer les échantillons de son travail.

Ce fut seulement en mettant le pied sur le boulevard qu'elle y pensa.....

Mais il était trop tard. Elle n'osa pas rentrer de nouveau dans ce magasin où on l'avait si mal reçue.

Pour éviter pareille aventure désormais, elle prit une bonne résolution.

—Je présenterai mon travail tout de suite, et quand on l'aura vu..... on ne me répondra pas de cette façon, on m'écoutera!

Elle regarda la feuille de papier que lui avait donnée André Nangy.....y lisant une seconde adresse en s'y dirigeant.

Mais à chaque pas qu'elle faisait vers le second magasin, son ardeur diminuait, son enthousiasme se dissipait.

Le même trouble, le même embarras qu'elle venait de ressentir la saisissaient encore en approchant de son but.

Pas plus que la première fois,—malgré sa résolution,—elle n'osa mettre la main sur le bouton de la porte.

Elle passa, repassa devant les vitrines, regardant mais voir, indécise, réglant dans sa tête mille réponses qu'elle pourrait faire aux questions qu'on lui poserait. Mais elle ne se décidait pas à entrer. Elle restait devant les vitrines du magasin, le front collé sur vitres,—pour aussi dire,—immobile et comme fascinée par l'étalage. Puis alors une crainte nouvelle l'envahit.

Elle osa pour que du magasin on eût remarqué son allure gauche, embarrassée..... et qu'on ne l'eût mal interprétée.

Cette idée la trouble encore, ajoute à sa gêne.....

Elle souffrait beaucoup.... Elle avait envie de pleurer et se contenait, elle voulait fuir, mais elle se sentait attirée par cette porte fatale..... Elle aurait voulu être loin..... bien loin, près de sa mère, et elle se disait que pour en arriver là fallait qu'elle ne s'abandonnât point.

Alors, machinalement, tout en rêvant, elle quitte son poste, se place plus loin.

Jusque là cette fièvre en grev compte.

Mais, ô surprise!.....c'est pour ne

Comme dans l'autre, une jeune fille accourut tout aussitôt le chercher aux lumières.

—Mademoiselle?.....Interrogez-elle, de ce ton de demande gracieuse qu'ont toutes les demoiselles de magasin.

Zézette serait sous détournée de son sa.

—Veuillez montrer cela, dit-elle.

La demoiselle les regarde un moment en connaisseuse.

—C'est beau! Et-elle, très beau!

Et elle alla les présenter à une dame âgée assise devant un comptoir.

Zézette l'avait suivie.

La dame âgée quitte le livre sur lequel elle écrivait, et elle examina bien attentivement ce que lui présentait son courrière.

—C'est merveilleux.... dit-elle.

Zézette avait repris courage. Elle sourit.

—Vous désirez, mademoiselle, savoir si nous pourrions vous faire un assortiment semblable?.... Nous n'en avons rien de tout fait.... de cette valeur-là!.... Et il faudra que nous le fassions exprès.....

—C'est moi, madame, qui ai fait cela.

—Vous, mademoiselle? fit très étonnée la dame âgée.....

—C'est moi, madame.... Voici d'autres genres à demi finis, que je vais achever devant vous pour vous prouver que c'est bien moi.....

—Je vous crois..... je vous fais mon sincère compliment..... Vous avez de véritables doigts de fée.

—Vous êtes bien bonne, madame. Et puisque mon travail vous plaît à ce point, je viens vous demander de vouloir bien me confier de l'ouvrage.

—Ah! vous voulez du travail, fit la dame âgée. Nous n'avons rien à faire en ce moment, mais votre ouvrage me plaît. Je vais prendre votre nom et votre adresse.....

—Ah! merci, madame, merci, s'écria Zézette, dont le cœur débordait de gratitude et de reconnaissance.

Elle avait enfin trouvé du travail!

Ah! l'affront de tout à l'heure était bien oublié maintenant.... bien raché té.....

On allait lui donner de l'ouvrage!.... Elle pourrait gagner de l'argent.

Gagner de l'argent!.....Il lui semblait que c'était une fortune que ces petits doigts devaient produire, récolter.....et elle pensait aux souffrances de sa mère qu'elle pourrait soulager.

Dans son joie, elle voyait la pauvre aveugle guérie..... son frère délivré..... bien-être ayant appris de la [illegible] Jacques ayant [illegible] de [illegible] mère de la maison.....

C'était le bonheur qui était revenu.

Pauvre petite Zézette, comme son cœur s'illusionnait, et combien triste pour elle devait être la vérité!.....

La bonne dame avait ouvert un registre et s'apprêtait à écrire.....

—Comment vous appelez vous, mademoiselle? demanda-t-elle.

—Suzanne Varlay, répondit Zézette.

—Suzanne Varlay..... Varlay?

Elle cessa d'écrire et regarda la fillette avec curiosité.

—Suzanne Varlay? répéta-t-elle!

—Oui, madame.

—Vous êtes parente avec ce Varlay dont on parle dans les journaux, Jacques Varlay, l'assassin de M. Bertin?

Zézette à cette question ressentit un grand coup au cœur.

Toute troublée, avec peine elle répondit:

—Oui, madame, je suis sa sœur.....

—Nous êtes la sœur de Jacques Varlay? s'écria la bonne dame, avec une surprise mêlée d'effroi.....

Zézette répondit encore:

—Oui, madame.....

Qu'allait-il arriver?

Sur elle les regards centaux de toutes les ouvrières, des clients s'étaient portés à l'exclamation de la dame.

Zézette les sentit peser sur elle, l'envelopper. Une angoisse poignante l'avait saisie et la glaçait

De ses grands yeux tout anxieux elle regardait la dame âgée.

Celle-ci, à la seconde réponse de la fillette, avait vivement refermé le livre sur lequel elle avait écrit le nom de Suzanne Varlay.....

Puis brusquement elle lui dit, en lui indiquant la porte du doigt:

—Je regrette, mais je n'ai rien à vous donner.

Zézette ne semblait pas comprendre.

Elle restait à la même place, ne bougeant pas,—ne le pouvant pas,—ses pauvres jambes brisées la supportaient à peine!

—Je vous ai dit,—reprit sans plus de ménagement la vieille dame,—que je n'avais rien pour vous..... Vous pouvez vous retirer.....

Zézette fit alors un pas vers la porte.

Son cœur avait cessé de battre.....elle ne pouvait plus respirer..... sa démarche,—comme elle d'une personne ivre, était indécise..... mal assurée..... un flot de larmes lui montait aux yeux.....

Il lui fallut, du fond du magasin où était le bureau de la dame âgée..... arriver à la porte.....passer devant tous ces yeux, qui—ne se doutant pas du supplice enduré par cette enfant—la regardaient sans pitié, comme si c'était curieux de voir la sœur d'un malheureux.....

L'espace n'était pas grand, mais le temps qu'elle mit à le franchir parut à l'infortunée Zézette aussi long qu'un siècle.....

Ah! qu'elle souffrit!

Mais ce n'était pas encore assez.

Comme elle atteignait la porte—d'un petit groom lui avait ouverte—elle entendit la vieille dame s'écrier:

—Ah! plus souvent que je confierai du travail à la sœur d'un voleur.....d'un assassin!

Le groom ferma fortement sur elle—comme sur quelqu'un de dangereux—la porte du magasin.

Mais elle avait eu le temps d'entendre l'exclamation de la vieille dame.....

—Plus souvent que je confierai du travail à la sœur d'un voleur..... d'un assassin!.....

Et ces mots terribles lui résonnaient cruellement à l'oreille.....

Elle en ressentit comme un coup d'une force épouvantable dans la poitrine.....dans le cœur.....

La fillette,—pour la première fois,—comprit que ces mots voulaient dire:

—Le sœur d'un voleur..... la sœur d'un assassin.

Tout l'opprobre qu'on avait pour un malfaiteur on le lui jetait.

La République que l'on éprouvait pour le criminel, on l'avait pour elle.

Jusqu'à ce jour, elle était confiante. Son frère n'était-il pas un martyr?.....

Elle croyait que—comme elle—tout le monde savait Jacques innocent.

Et quand les gens du quartier, les personnes qui le connaissaient disaient sur son passage:

—C'est la sœur de Jacques Varlay.

—Le calomnier de M. Bertin qui a été assassiné?

—Oui, lui-même!

Elle croyait que l'on compatissait au sort malheureux de son frère.

Il ne pouvait en être autrement.

Mais la dame du magasin lui avait fait entrevoir la triste réalité.....

L'opinion du monde—elle la connaissait maintenant—était mauvaise..... sans pitié.....

Zézette en fut d'autant plus frappée..... Elle se croyait plaintes..... on la condamnait!

La pauvre fillette se crut marquée au front d'un stigmate de malédiction.....

Travailler maintenant, se dévouer pour sa mère, son frère, lui parut impossible.

Toutes les portes restaient prudemment fermées, quand vinaient y frapper,—mourrant de faim, de froid, de misère,—pour mendier, non l'aumône, mais de l'ouvrage..... Pas d'ouvrage, honnête, elle qu'on n'appelait plus désormais que:

—La sœur du voleur..... la sœur de l'assassin!.....

VI

DANS LA RUE.

Comme dans une vision, un horrible cauchemar, elle aperçut alors sa vieille mère aveugle, clouée dans son grand fauteuil par ses douleurs.

Elle ne pouvait les soulager..... elle n'avait plus rien pour acheter les remèdes qu'il fallait..... plus rien, pour aller même chercher du pain.

Il y avait déjà longtemps que l'infirme grelottait sous ses couvertures sans pouvoir se réchauffer..... parce qu'il n'y avait plus ni bois ni charbon.....

Et elle vit son frère en prison..... injustement accusé, injustement condamné, s'en aller comme un forçat, de bagne en bagne, traînant au pied le boulet des galériens!.....

Dans son épouvantable vision, elle se vit, elle-même..... seule au monde..... sa mère morte, son frère prisonnier de..... traîner du misère en misère vitesse,—pour aussi dire,—immobile et comme fascinée par l'étalage. Puis alors une crainte nouvelle l'envahit.

Elle osa pour que du magasin on eût remarqué son allure gauche, embarrassée..... et qu'on ne l'eût mal interprétée.

Cette idée la trouble encore, ajoute à sa gêne.....

Elle souffrait beaucoup.... Elle avait envie de pleurer et se contenait, elle voulait fuir, mais elle se sentait attirée par cette porte fatale..... Elle aurait voulu être loin..... bien loin, près de sa mère, et elle se disait que pour en arriver là fallait qu'elle ne s'abandonnât point.

Alors, machinalement, tout en rêvant, elle quitte son poste, se place plus loin.

Jusque là cette fièvre en grev compte.

Mais, ô surprise!.....c'est pour ne

L'orveil était [illegible]..... Il lui fallait rien faire supposer de l'enquête qu'il avait ouverte sur le marquis.

Et [illegible] ses [illegible] les [illegible]

Or, depuis que le baron de Maternes—chez Savignol—était lancé après son nouveau ami, il n'avait rien pu découvrir [illegible] de la [illegible] du marquis en jeu.

Le baron, compagnon de toutes les parties, de toutes les fêtes, avait,—sans le faire remarquer,—pensé le marquis à l'ivresse.

Dans le fond du verre on la vérité, disaient les anciens.

Le marquis plus que les autres buvait, disait le baron.....

Savignol le voyant vider non pas des verres, mais des flacons entiers, avait toujours un espoir.

Mais quand le jour apparaîtrait et venait les chasser, leur disant: "Paris qui travaille s'éveille, que Paris qui nous oille se cocher", le marquis plein de sang-froid faisait mettre ses compagnons dans des fiacres et donnait leurs adresses au cocher.

Puis, prenant le bras de Savignol:

—Il n'y a plus d'hommes aujourd'hui.....le moindre flot de champagne les noie.....Nous comptons tous les deux de la première génération.....Allons prendre un chocolat.....j'ai faim de profondeur. Dans un vaisseau bien amélioré ayant mes les avantages à proximité.

Cependant, il tirait un plan constant, la balance à 1 et 2 ans, avec pour cent d'intérêt, et toutes les clauses de garantie usuelles; l'acquéreur ayant acquitté les taxes pour 1892 et déposera 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant M. B. Tritt, Esq., notaire.

8 janv.—9 10 11

PAR DANRIGER & STERN.

GRANDE VENTE DE LIQUIDATION à crédit, sans limite et réserve, pour cause de retraite d'affaires, tout le fonds et installations du magasin bien connu Jackson de J. Schmer, coin Chartres et Ste-Anne.

PAR DANRIGER & STERN.—D. Danriger, commissaire, il sera vendu MERCREDI, 11 janvier 1893, à 11:30 A. M., au local No 14, rue Ste-Anne, coin Chartres, tout le contenu du magasin ci-dessus, consistant en marchandises sèches de choix, de fantaisie, tissu à pour robes, soie, [illegible], marchandises de fantaisie, notions, dentelles, nattes, tapis de foyer, etc. Aussi, de nombreuses vitrines en verre, comptoirs, pupitres, etc.

Conditions—A-deniers de $200, comptant, soldes de $200, à 60 jours; au-dessus de $500 90 jours, représenté par des billets endossés et approuvés. 8 janv au 11

Assurances et Banques.

Hibernia National Bank.—Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1892.—Un dividende de cinq pour cent, libre de toutes taxes, sera payé sur demande.

Pour le Board,
CHAS. PALFREY,
Caissier.

1er janv—7 fév

Banque des Citoyens de la Louisiane.—Nlle-Orléans, 29 décembre 1892.—L'élection annuelle pour sept directeurs de cette banque, devant servir pendant l'année suivante, aura lieu à la maison de banque, le LUNDI, 6 Fév. 1893, entre midi et 2 heures P. M.

A. A. LELONG,
Caissier.

30 déc—au 6 fév

Banque Nationale de l'Etat de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 7 décembre 1892.—L'élection annuelle pour les directeurs de cette Banque, qui devront servir pendant l'année suivante, aura lieu au local de la Banque, à la rue Camp et Commercial, le lendemain MARDI, 17me jour de janvier 1893, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

CHAS. L. C. DUPUY,
Caissier.

17 déc—au 17 janv

Banque Nationale Germania.—Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1892.—L'élection annuelle de Neuf Directeurs de cette banque pour servir l'année prochaine, aura lieu à la maison de banque, 103 rue du Canal, le MARDI 10 janvier 1893, entre 10 heures A. M. et 3 P. M.

J. L. BERGIER, Caissier.

10déc—au 12janv

Bureau de l'Association de Banque Co-opérative de la Nouvelle-Orléans. [H. C. Co-Operative Banking Association], 127 rue Gravier.—Conformément à la Charte, une élection de huit administrateurs, devant servir l'année suivante, aura lieu au bureau de l'Association LUNDI, le 16me jour de janvier 1893, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

26 déc—jan 2 9 F. MULLER, Caissier.

Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1892.—L'élection de Directeurs de cette Banque, pour l'année suivante, aura lieu au local de la Banque, MARDI, 10 janvier 1893 de midi à 3 h. de l'après-midi.

JAS. J. TARLETON,
Caissier.

11 déc—1m

Germania National Bank—Nlle-Orléans, 21 décembre 1892.—A une réunion du Board des Directeurs tenue le 20 courant, un dividende de cinq pour cent sur le capital a été déclaré payable sur demande.

J. L. BERGIER,
Caissier.

1er janv—7f

New Orleans National Bank.

NOUVELLE-ORLEANS, 9 décembre 1892.

A une assemblée de Board de Directeurs, tenue ce jour, un dividende semi-annuel de VINGT DOLLARS PAR ACTION a été déclaré, payable le 1er janvier 1893.

WM. PALFREY,
Caissier.

10déc—1m

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer "New Orleans City & Lake.—No 102 rue du Canal (au 1er, coin d'Iberville) Nouvelle-Orléans, 24 décembre 1892.—A une réunion régulière de la Direction, tenue le 14 du courant, un dividende trimestriel d'UN DOLLAR ET SOIXANTE-QUINZE CENTS par action a été déclaré, payable à partir du 11 janvier 1893. Les livres des transferts sera fermé de 1er au 11 janvier.

C. W. BERDOW,
Secrétaire.

25 déc—25 ou 11 janv

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de la rue St-Charles.—Cela Carrollton Heights.—Nouvelle-Orléans, 20 décembre, 1892.

La réunion annuelle des actionnaires de cette compagnie aura lieu le LUNDI, 9 janvier 1893, de 10 h. ares A. M. à midi, pour l'élection des directeurs, devant servir l'année suivante. Les livres des transferts sera fermés jusqu'au 9 janvier 1893.

H. RIVIERE,
Secrétaire.

1er janv—1 8

Bureau du Carondelet Canal and Navigation Company, cela Villere et Tonlouse, (Vieux Basin)—Nouvelle-Orléans, 24 décembre 1892.—Conformément aux sections 2 et 9 de la charte l'assemblée annuelle générale des actionnaires de cette compagnie aura lieu au bureau de la compagnie, le 16 de janvier 1893, de 11 heures du M. à 2 heures P. M., afin de procéder à l'élection de neuf directeurs pour le service de l'année qui suivra.

H. HUARD,
Secrétaire.

24 déc—1f par sem au 16 jan

Bureau du New Orleans Bathers' Ride and Tailor Company, Limited, 1395 rue Bed Peters.—Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1892.—Conformément à l'article IV de la charte, avis est pour le présent donné que l'élection annuelle de douze directeurs pour servir durant l'année continuée, aura lieu au bureau de la compagnie LUNDI, 12 janvier 1893, entre midi et 3 heures P. M.

A. B. LACOSTE,
Secrétaire.

1er jan—1 an 12

Avis.

Agile Peydras, 5 janvier 1893.

L'éternelle Assemblée de Pauvres Orphelins Asylum (Société des Orphelins) pour l'élection des administrateurs pour servir pendant l'année suivante, aura lieu à l'Asile Peydras le LUNDI 16 janvier de midi à 3 heures P.

E. E. RODGSON,
Secrétaire.

6 janv—10 f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Pierre Lanaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36 663—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de feu Pierre Lanaux et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente publication, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Denis Lanaux, exécuteur testamentaire de cette succession, ne devrait pas approuvé et homologué et les fonds légitimés conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

28 déc—22 21—janv 9

Succession de Louis Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 37,663—Division B.—Attendu que John B Viret, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Miller, décédé intestat; ordonné par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

31 déc—31—janv 4 9

Succession de Louis Schwartz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 36,417—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente publication, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Rachel Schwartz, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds légitimés conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

5 janv—5 10 14

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des population [illegible] de la Louisiane et du Sud-Ouest des [illegible].

Abonnements: [illegible] par an.

BUREAUX: [illegible] RUE DES [illegible]

VENTE A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

MAGASIN.

PAR JAS. P. GUINAULT, Commissaire.—No 23 Passage de la Bourse.—LUNDI, 11 janv. 1893, à 11 heures A. M., [illegible] dans le Passage des rues Dauphine et St-Bernard.—La vendrie de M. Frédéric Rochemont, [illegible] et [illegible]

Et [illegible] vaches laitières, plusieurs avec de jeunes veau et les autres vaches le point de vêler ou fraîches au lait.

Chevaux, 12 mules, charrettes à lait et à provision, harnais, bidons, bouteilles et bons ustensiles de l'établissement.

Le client[illegible] sera donnée au plus fort enchérisseur.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au-dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 7 janv—

PAR JOHN H. O'CONNOR.

SITES POUR BATIR.

Avenue des Ursulines, entre les rues Stand et Burgundy.

A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR, Encanteur.—Bureau, No 56 rue Charles.—LUNDI, MERCREDI, 11 janvier 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan—

Huit lots de terre dans la Deuxième District, rue des Ursulines, entre Broad et Burgundis (lieu rue Hôpital). Les lots sont 28 et 29, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue des Ursulines, sur une profondeur de 127 pieds de profondeur. Dans un voisinage bien amélioré ayant mes les avantages à proximité.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance en 1 et 2 ans, avec pour cent d'intérêt, et toutes les clauses de garantie usuelles; l'acquéreur payera toutes les taxes pour 1892 et déposera 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant M. B. Tritt, Esq., notaire.

8 janv—9 10 11

PAR DANRIGER & STERN.

GRANDE VENTE DE LIQUIDATION à crédit, sans limite et réserve, pour cause de retraite d'affaires, tout le fonds et installations du magasin bien connu Jackson de J. Schmer, coin Chartres et Ste-Anne.

PAR DANRIGER & STERN.—D. Danriger, commissaire, il sera vendu MERCREDI, 11 janvier 1893, à 11:30 A. M., au local No 14, rue Ste-Anne, coin Chartres, tout le contenu du magasin ci-dessus, consistant en marchandises sèches de choix, de fantaisie, tissu à pour robes, soie, [illegible], marchandises de fantaisie, notions, dentelles, nattes, tapis de foyer, etc. Aussi, de nombreuses vitrines en verre, comptoirs, pupitres, etc.

Conditions—A-deniers de $200, comptant, soldes de $200, à 60 jours; au-dessus de $500 90 jours, représenté par des billets endossés et approuvés. 8 janv au 11

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LES [illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Southern Loan & Building Association, de Knoxville, Tenn. versus P. F. Kendall.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 37,468.—Ma vente d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, procédurai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Essen St-Charles, dans le rendez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 8 février 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans et Etat de la Louisiane, dans le Quatrième District de la dite ville, dans l'îlot No 284, borné par les rues Troisième, Willow, Clara et Quatrième, et désigné comme lot No 9 sur un plan de la succession McDonough, soit sur un certain plan dressé par Lucien B. Blue, voyer, daté le 26 mars 1871, dont une copie est annexée à un acte de vente de la succession de Patrick H. Dunning, à un acte de J. Cummings, pardevant W. J. Castel, ex-notaire, dans la ville de la Nouvelle-Orléans le 5 mai 1871, ayant comme façade trente trois pieds sur la rue Troisième et quatre vingt seize pieds deux pouces et quatre lignes sur la rue Willow, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAURERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

6 janv—6 7 19 20 27—fév 3 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

John T. Mérédie vs Brownlee W. Taylor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,491—Ma vente d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procédurai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Essen St-Charles, dans le rendez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 25 janvier 1893 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un cer ain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Ursulines, Solomon, D Hendecourt et Avenue Napoléon, désigné par le No 321 et portant le numéro municipal 799, mesurant trente cent dix neuf pieds huit pouces et quatre lignes sur les rues Ursulines et D'Hendecourt et trente cent dix neuf pieds sept pouces et six lignes sur la rue Solomon et l'avenue Napoléon.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAURERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

22 déc—22 23—janv 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur immédiate dans le Sixième District.

Kanohn Homestead Society vs. Vincent Mistly.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 37,270.—Ma vente d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procédurai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Essen St-Charles, dans le rendez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 25 janvier 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre ensemble avec toutes les améliorations qui y trouvent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'îlot 89 borné par les rue Berthe, Léonidas, Tonnelier et d'Aubigny, mesurant trente pieds neuf pouces de façade rue Berthe, trente-six pieds sept pouces trois lignes de façade rue Léonidas, et à l'épaisseur de la rue Levêt à la rue Berthe, sur toute la longueur, selon le plan de Wm H. Williams, voyer, le 10 août 1891, et le dit certain lot, ainsi que le plan gravé, porté au terrain No 3, soit soixante dix sept pieds neuf pouces cinq lignes et six pieds rue Berthe, du côté de la [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAURERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

8 déc—8 15 22 29—janv 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frank Newbock vs J. A. Schuler et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,448—Ma vente d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procédurai à la vente à l'encan à la Bourse d'Essen St-Charles, dans le rendez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 25 janvier 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans et Etat de la Louisiane, dans le Quatrième District de la dite ville, dans l'îlot No 284, borné par les rues Troisième, Willow, Clara et Quatrième, et désigné comme lot No 9 sur un plan de la succession McDonough, soit sur un certain plan dressé par Lucien B. Blue, voyer, daté le 26 mars 1871, dont une copie est annexée à un acte de vente de la succession de Patrick H. Dunning, à un acte de J. Cummings, pardevant W. J. Castel, ex-notaire, dans la ville de la Nouvelle-Orléans le 5 mai 1871, ayant comme façade trente trois pieds sur la rue Troisième et quatre vingt seize pieds deux pouces et quatre lignes sur la rue Willow, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAURERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

6 janv—6 7 19 20 27—fév 3 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

John T. Mérédie vs Brownlee W. Taylor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,491—Ma vente d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procédurai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Essen St-Charles, dans le rendez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 25 janvier 1893 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un cer ain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Ursulines, Solomon, D Hendecourt et Avenue Napoléon, désigné par le No 321 et portant le numéro municipal 799, mesurant trente cent dix neuf pieds huit pouces et quatre lignes sur les rues Ursulines et D'Hendecourt et trente cent dix neuf pieds sept pouces et six lignes sur la rue Solomon et l'avenue Napoléon.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAURERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

22 déc—22 23—janv 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur immédiate dans le Sixième District.

Kanohn Homestead Society vs. Vincent Mistly.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 37,270.—Ma vente d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procédurai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Essen St-Charles, dans le rendez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 25 janvier 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre ensemble avec toutes les améliorations qui y trouvent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'îlot 89 borné par les rue Berthe, Léonidas, Tonnelier et d'Aubigny, mesurant trente pieds neuf pouces de façade rue Berthe, trente-six pieds sept pouces trois lignes de façade rue Léonidas, et à l